

AT 157/2024

**Arrêté du Maire Délégué de Fervaques Livarot-Pays d'Auge
Du 19 septembre 2024
INTERDISANT LE STATIONNEMENT
Place de la Fontaine**

Le Maire délégué de Fervaques, commune déléguée de Livarot-Pays d'Auge,
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,
relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de
l'arrêté du 24 novembre 1967, modifié par les arrêtés des 17 octobre 1968, 6 juillet
1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973 10.15.25 et 26 juillet 1974 et 6 juin
1977,
VU les arrêtés subséquents portant la modification ou la révision des parties 1 à 8 livre
de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

**VU la demande de la gendarmerie mobile de proximité de Caen en date du 10
septembre 2024, pour l'installation d'un camion de gendarmerie, afin d'accueillir
les administrés pour répondre à leurs questions, recevoir leur plainte...**

**Considérant qu'il est nécessaire de réserver un emplacement pour le
stationnement du camion de gendarmerie, qui sera présent les mardis matin de
9h00 à 13h00, les semaines impaires, et ce, jusqu'à la fin de l'année 2024, et qu'il
est nécessaire de garantir la sécurité publique**

ARRETE

Article 1 : le camion de gendarmerie sera stationné place de la fontaine

Article 2 : des barrières de sécurités seront mises en place par les agents des services
techniques pour délimiter la zone de stationnement.

Article 3 : les dispositions visées aux précédents articles sont portées à la
connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place pour
information aux riverains.

Articles 4 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie
conformément aux règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le commandant de Brigade de gendarmerie de Livarot-Pays d'Auge
Monsieur le Chef de la Police Municipal

Le Maire délégué,
Didier LALLIER



La gendarmerie mobile de proximité, sera présente à Fervaques, pour offrir divers services aux habitants. À bord d'un camping-car, deux gendarmes seront disponibles pour aider sur des démarches administratives, répondre à des questions sur le permis de conduire, et même enregistrer des plaintes. Ce dispositif vise à renforcer la sécurité locale et à répondre aux besoins des habitants, notamment dans les zones rurales.

Le camion de gendarmerie sera stationné, tous les mardis des semaines impaires de 9h à 13h sur la place de la Fontaine à Fervaques.